

« Catherine MORIN-DESAILLY pour une véritable réforme de l'assurance chômage des intermittents »

Catherine MORIN-DESAILLY pour une véritable réforme de l'assurance chômage des intermittents

Catherine Morin-Desailly, membre du contre gouvernement de l'UDI en charge de la culture, sénatrice de la Seine-Maritime, a été favorable à « *une nécessaire, si l'on veut sauver l'emploi artistique, réforme de l'assurance chômage des intermittents du spectacle* » des annexes 8 et 10 de la convention établissant les règles concernant les indemnités de chômage.

Catherine Morin-Desailly, préconise d'en assurer la pérennité sur des bases justes et solides et d'y adjoindre des mesures de concertation parlementaire des deux Chambres, visant par exemple à limiter le recours à ce système pour les opérateurs de l'État et dans l'audiovisuel à lutter contre les dévoiements qui fragilisent le système en revoyant la liste des entreprises et des métiers ou fonctions qui peuvent bénéficier en envisageant la création d'un contrat de travail spécifique à durée indéterminée-intermittent.

« *Ces mesures auront un coût alors même que l'ensemble des collectivités publiques connaissent des impératifs de rigueur budgétaire* » Catherine Morin-Desailly. Dès lors, la sénatrice recommande d'étudier et de mettre en œuvre, pour le spectacle vivant, un financement extra-budgétaire de la création sur le modèle de ce qui existe pour le cinéma et l'audiovisuel avec le CNC, ou d'en envisager un autre envisagé pour la musique avant 2012.

« *Toute réforme pèsera en réalité sur les finances des collectivités locales, en particulier celles des communes ou de leurs groupements, financeurs du spectacle dans notre pays. Nous demandons donc à ce que les représentants des collectivités territoriales soient associés à la concertation qui va s'ouvrir* » indique la sénatrice.

Au-delà des débats sur l'importance du déficit que le régime des annexes 8 et 10 fait peser sur l'UNEDIC, « *Si on ne peut qu'applaudir les signataires d'en maîtriser l'évolution, on doit aussi comprendre pourquoi les mesures adoptées dans l'accord du 22 mars ont été contestées ; elles sont injustes et inefficaces.* »

A la suite de l'accord du 22 mars, le gouvernement a accepté, du bout des lèvres, d'ouvrir avant la fin de l'année une concertation pour lutter contre la précarité dans les secteurs visés par les annexes 8 et 10". Il est aujourd'hui contraint de précipiter cette concertation pour traiter enfin le problème du financement du spectacle, sachant que de fait le système actuel pose de nombreux problèmes, notamment

déséquilibre structurellement croissant, l'absence de réelle régulation et son financement qui repose sur les seules entreprises e
du secteur privé.

La sénatrice rappelle que, le 22 mars dernier, après s'être engagée dans une polémique avec M. Gattaz, Mme Filippetti se félicit
annexes 8 et 10 au sein de la solidarité interprofessionnelle ». Dans Le Monde du 17 juin 2014, la même ministre de la culture d
résout pas la question du régime des intermittents ". « *C'est une nouvelle fois une parfaite illustration de l'impréparation et l'in*
gouvernement a fait preuve sur ce dossier. » s'insurge Catherine Morin-Desailly. « *Au motif qu'il s'agissait essentiellement d'u*
partenaires sociaux, on s'est contenté de déclarations générales sur l'importance de la culture, sans jamais vouloir voir que
activités de spectacles dans notre pays pose un réel problème. » déplore-t-elle.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)